Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/12023

ID: 058-200067890-20231130-007_8_2023-BF

52L0~



communauté de communes

DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023 DELIBERATION N°007-8-2023

OBJET : Décision modificative budgétaire n°3 – Budget annexe Les Settons

Présents:

- Mesdames Christine PIN, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Martine DAOUST, Fabienne PETITRENAUD, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Laurence GUILLAUME, Chantal BERNIER:
- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIERE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Philippe DAUVERGNE, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Laurent LIBRERO, Georges FLECQ, Sébastien DAVIOT, Abel MOURA;

Pouvoirs: Marie-Christine GROSCHE à Christine PIN, Brigitte DUVERNOY à Eric GALLOIS, Jean-Sébastien HALLIEZ à Emmanuel RABEUX, Serge DUSSAULE à Brigitte GAUDRY, Yasemin DOGAN KUKUK à André BUTTIGHOFFER, Sandrine DURAND à Chantal-Marie MALUS, Jean-Max GLORIFET à Eric JUSSIERE, Marc BONNOT à Daniel MARTIN, Patrice JOLY à René BLANCHOT, Bernard DETILLEUX à Jean-Luc BLANDIN, Jean-Luc VIEREN à Philippe DAUVERGNE

Secrétaire de séance : Christine PIN

Date de convocation : 17/11/23

Nombre de conseillers : 50

En exercice : 50 Présents : 36

Absents: 14

Votants: 47

Titulaires : 34Suppléants : 2

- Dont représentés : 11

- Pour : 47
- Contre : 0
- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Vu le Code général des Collectivités territoriales notamment l'article L. 1612-11 ;

Vu la délibération n°029-4-2023 du conseil communautaire en date du 13 avril 2023 approuvant le budget annexe Les Settons 2023 ;

Considérant que dans le cadre des opérations de fin d'exercice, il est nécessaire de modifier les crédits du chapitre 041 en section d'investissement ;

Considérant qu'une augmentation des crédits du chapitre 65 équilibrée par une diminution du chapitre 012 est également nécessaire en section de fonctionnement ;

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve la décision modificative n°3 du budget annexe Les Settons comme suit :

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Section	d'investissement		以 自身被约	
Chap 041 - Art 2031 - Frais d'étude				18 270,00€
Chap 041 - Art 2318 - Autres constructions		18 270,00 €		
Total section d'investissement	- €	18 270,00€	- €	18 270,00€
Section d	e fonctionnement		A TOWN SEASON	
Chap 012 - Art 6215 - Personnel affecté par la CC	500,00€			
Chap 65 - Art 657341 - Autres charges de gestion		500,00€		
courante				
Total section de fonctionnement de Auren	500,00€	500,00€	- ,€	Maryan €

2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président 1998 René BLANCHOT

Le secrétaire, Christine PIN